



## ***ONET, HEMERA, mêmes voyous, même combat !***

### **37<sup>ème</sup> jour de grève à l'Holiday inn CLICHY, 24<sup>ème</sup> jour de grève chez ONET.**

Depuis le 19 octobre la majorité des femmes de chambre, gouvernantes, équipiers et plongeurs de la sous-traitance avec leur syndicat CNT-SO et avec le soutien de la CGT-HPE, de l'UL CGT Clichy et de l'US CGT commerce de PARIS, sont en grève reconductible à l'hôtel HOLIDAY OUT de CLICHY.

Les surexploitées de la sous-traitance HEMERA revendiquent :

- l'internalisation chez Holiday Inn et leur embauche directe
- le respect des contrats de travail
- la suppression de la clause de mobilité
- l'augmentation des qualifications et des salaires avec le passage en catégorie B
- le respect des accords de site passés avec l'ancienne société, sur la durée du travail
- le paiement de toutes les heures travaillées
- le versement d'une prime de panier, comme pour les salarié(e)s de l'hôtel
- l'attribution d'une prime de 13<sup>ème</sup> mois, égale à 1/12<sup>e</sup> du salaire annuel
- la suppression de l'abattement de 8 % sur la base des cotisations

Depuis le 2 novembre les personnels de la société ONET sont massivement en grève.

Ils réclament des garanties sur l'application de la loi en cas de transfert de marché, le maintien des accords salariaux et d'organisation négociés avec leur ancien patron.

**HEMERA, ONET** deux exemples des ravages de la sous-traitance qui ne devrait pas exister dans le cœur de métier d'un hôtelier et dans une grande entreprise comme la SNCF qui avait dans le passé des nettoyeurs en interne et non pas sous traités aux négriers de la propreté !

**Conscients de leurs intérêts communs les travailleurs de ces deux entreprises ont décidé de la jonction de leurs deux grèves pour, tous ensemble, faire aboutir leurs légitimes revendications.**

**Rendez-vous est fixé ce Vendredi 24 novembre à 15h** devant l'HOLIDAY INN de la gare de l'EST  
5 Rue du 8 Mai 1945, 75010 Paris pour partir en manifestation en direction de la rue de dunkerque.

## **CES CONFLITS SONT EN LIEN DIRECT AVEC NOTRE COMBAT CONTRE LES ORDONNANCES MACRON**

Après la loi travail qui a cassé la jurisprudence favorable de la Cour de cassation sur l'égalité de traitement sur un même site en cas de transfert conventionnel avec la modification de l'article L1224-3-2 du CT, les ordonnances MACRON en rajoutent une couche en autorisant les licenciements avant transfert, articles L1233-61 et L1224-2 du code du travail, et, entre autres catastrophes, une disposition passée inaperçue, contenue dans l'ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social qui vient remettre en cause le droit à la reconnaissance de la participation des salarié-es de la sous traitance à la communauté de travail : elle contient un nouvel article L2314-23 (page 37 de l'ordonnance) qui édicte que les salarié-e-s mis à disposition ne sont pas éligibles chez le donneur d'ordres.

Jusqu'à cette ordonnance, le droit permettait de faire valoir l'appartenance à la communauté de travail de l'hôtel où les salarié-es de la sous traitance exercent en les autorisant à être candidat-es aux élections de délégués du personnel plutôt qu'à celles de leur employeur juridique.

Elles et ils pouvaient ainsi tisser des liens sociaux « officiels » avec les autres personnels; elles et ils se sentaient reconnu-es, respectées dans leurs activités, traité-es comme des salarié-es à part entière.

Ce choix est important car le syndicalisme dans les sociétés de services est très difficile du fait de l'éclatement des entreprises, particulièrement celles de la propreté ou de la manutention ferroviaire, en des centaines de sites distincts avec le plus souvent une représentation des salarié-es centralisée et totalement insuffisante pour permettre de visiter tous les sites.

**Si cette ordonnance était ratifiée, elles et ils seraient définitivement privé-es de ce droit fondamental d'être reconnu-es comme des travailleur-ses à part entière là où elles et ils travaillent, et seraient à nouveau considéré-es comme des travailleur-ses de seconde zone.**

Soyons solidaires, venons toutes et tous soutenir les grévistes **VENDREDI 24 NOVEMBRE à 15h** devant l'Holiday inn Gare de l'Est.

Conflit Holiday inn, caisse de grève en ligne : <https://www.lepotcommun.fr/pot/0snu1eea>

Conflit ONET, caisse de grève en ligne : <https://www.lepotcommun.fr/pot/smk9h0kl>